

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR ET PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NO 597**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 597 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 831 000 \$
POUR DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE
LUMINAIRES DE RUES.**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 24 avril 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 29 AVRIL 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière